

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ
AUTHORITY® 480 HERBICIDE

FDS n° : 1466-8-A
Date de révision : 2019-01-25
Format: NA
Version 2.02



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom du produit AUTHORITY® 480 HERBICIDE

Code du produit 6527-A

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 1466-8-A

Synonymes SULFENTRAZONE (FMC 97285):
2',4'-dichloro-5'-(4-difluorométhyl-4,5-dihydro-3-méthyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl)
methanesulfonanilide (IUPAC name);
N-[2,4-dichloro-5-[4-(difluorométhyl)-4,5-dihydro-3-méthyl-5-oxo-1H-
1,2,4-triazol-1-yl]phényl] methanesulfonamide (CAS name)

Ingrédient(s) actif(s) Sulfentrazone

Famille chimique Triazolinones

Autre Nom Commercial Authority® 4 F; Boral™ 480 SC; Spartan™ 4F; Authority® Charge

PCP # 29012

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide

Restrictions conseillées pour l'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Adresse du fournisseur

FMC Corporation
2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104
(215) 299-6000 ((Informations générales)
msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:
1 800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis)
1 703 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)

Urgences médicales :
800-331-3148 (États-Unis et Canada)
651-632-6793 (Tous les autres pays; à frais virés)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2
---	-------------

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE

Attention

Mentions de danger
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée



Conseils de prudence - Prévention

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Conseils de prudence - Réponse

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient selon les directives de l'étiquette

HNOC (danger non classé autrement)

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

Autres informations

Très toxiques pour les organismes aquatiques.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Famille chimique Triazolinones.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Sulfentrazone	122836-35-5	40
Propylène glycol	57-55-6	5-10
Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ester	9038-95-3	1-5
Toluene	108-88-3	1-5

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux	Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si la personne porte des verres de contact, les enlever au bout des 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, contactez les services d'urgence; puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.
Ingestion	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour des conseils de traitement. Faites siroter à la victime un verre de l'eau si l'avalement est possible. Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.
Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés	Effets sur le système nerveux central.
Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant	Traiter en fonction des symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Poudre sèche. Eau pulvérisée.
Dangers spécifiques du produit	La décomposition thermique peut mener à la production de gaz et de vapeurs toxiques et corrosifs.
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de soufre, Chlorure d'hydrogène, Fluorure d'hydrogène.
<u>Données sur les risques d'explosion</u>	
Sensibilité aux chocs	Aucun renseignement disponible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun renseignement disponible.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles	Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.
Divers	Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.
Précautions environnementales	Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent par rapport à la fuite. Maintenir le produit à distance des lacs, ruisseaux, mares et étangs.
Méthodes de confinement	Endiguez pour empêcher le ruissellement. Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.
Méthodes de nettoyage	Nettoyer et neutraliser la zone de déversement, les outils et l'équipement en lavant avec de l'eau et du savon. Absorbent l'eau de rinçage et ajoutez-la aux déchets déjà recueillis. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination. Éliminez

les déchets tel qu'il est indiqué dans la section 13.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

- Manutention** Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux pendant le stockage ou l'élimination.
- Entreposage** Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver dans le contenant original.
- Produits incompatibles** Aucun connu

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	Mexique
Toluene (108-88-3)	TWA: 20 ppm	TWA: 200 ppm Ceiling: 300 ppm	IDLH: 500 ppm TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 560 mg/m ³	Mexico: TWA 50 ppm Mexico: TWA 188 mg/m ³
Nom chimique	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
Propylène glycol (57-55-6)	-	-	TWA: 10 mg/m ³ aerosol only TWA: 50 ppm aerosol and vapor TWA: 155 mg/m ³ aerosol and vapor	-
Toluene (108-88-3)	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m ³ Skin	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m ³ Skin

Contrôles techniques appropriés

- Mesures d'ordre technique** Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussement, de brume ou de pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial.
- Protection de la peau et du corps** Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants.
- Protection des mains** Utilisez des gants de protection en matériaux chimiques en nitrile ou en néoprène. Laver l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les réutiliser. Vérifiez régulièrement pour des fuites.
- Protection respiratoire** Pour se protéger des expositions par la poussière, les éclaboussures ou par pulvérisation, veuillez utiliser un masque à filtre.
- Mesures d'hygiène** De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou

de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les vêtements de la maison.

Informations générales

Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Blanc cassé Liquide
État physique	Liquide
Couleur	Blanc cassé
Odeur	Faible Alcool
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
pH	5.3-6.0 @ 20 °C
Point de fusion/point de congélation	123 °C
Point/intervalle d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	> 94 °C / > 201 °F Méthode Tag en vase fermé
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	1 x 10 ⁻⁹ mm Hg à 25 °C
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité	10.07 lb/gal
Densité	1.206 1.206 @ 20 °C (water = 1)
Solubilité dans l'eau	Susceptible de dispersion dans l'eau
Solubilité dans d'autres solvants	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Viscosité, cinématique	Aucun renseignement disponible
Viscosité, dynamique	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	Stable.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Chaleur excessive
Matières incompatibles	Aucun connu.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de soufre, Chlorure d'hydrogène, Fluorure d'hydrogène.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

DL50 orale	2084 mg/kg (rat)
-------------------	------------------

DL50 épidermique > 2000 mg/kg (lapin)
CL50 par inhalation > 2.72 mg/l 4 heures (rat) Concentration maximale atteignable (zéro la mortalité)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non irritant.
Corrosion cutanée/irritation cutanée Très peu irritant.
Sensibilisation N'a pas causé de sensibilisation chez des animaux de laboratoire.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50 par inhalation
Propylène glycol (57-55-6)	20000 mg/kg (Rat)	20800 mg/kg (Rabbit)	
Oxirane, methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ester (9038-95-3)	2500 g/kg (Rat)		0.147 mg/L (Rat) 4 h
Toluene (108-88-3)	= 2600 mg/kg (Rat)	= 12000 mg/kg (Rabbit)	= 12.5 mg/L (Rat) 4 h

Données sur les effets toxicologiques

Symptômes Les signes de toxicité chez les animaux de laboratoire auxquels on a administré de la sulfentrazone comprenaient des convulsions cloniques, une ataxie, une hypersensibilité au toucher, une chromorhinorrhée, une coloration abdominogénitale, une diminution de la locomotion, des larmoiements, des écoulements nasaux et des yeux.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité chronique Sulfentrazone: Une exposition prolongée cause une diminution de la teneur en hémoglobine et de l'hématocrite, et une augmentation du poids de la rate et de l'hématopoïèse extramédullaire splénique à des doses élevées dans des études sur des animaux

Mutagénicité Sulfentrazone: Pas génotoxique

Cancérogénicité Sulfentrazone: Aucune preuve de cancérogénicité provenant d'études animales

Effets neurologiques sulfentrazone: Des signes cliniques de neurotoxicité chez des animaux de laboratoire ont été observés à des doses élevées.

Toxicité pour la reproduction Sulfentrazone: Pas de toxicité pour la reproduction.

Toxicité pour le développement Sulfentrazone: Le poids fœtal a diminué; L'ossification squelettique retardée observée à des doses non toxiques pour la mère est des effets réversibles et une dose-réponse est établie; Malformations observées chez les fœtus à des doses toxiques pour la mère et compatibles avec le mode d'action des inhibiteurs de la protoporphyrénine oxydase. Des tests de toxicité sur le développement et des résultats ont été obtenus pour la sulfentrazone avec du toluène présent comme impureté. Des tests de toxicité sur le développement et des résultats ont été obtenus pour la sulfentrazone avec du toluène présent comme impureté.

STOT - exposition unique Non classé.
STOT - exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Effets sur les organes cibles Sulfentrazone: Système hématopoïétique.

Effets neurologiques sulfentrazone: Des signes cliniques de neurotoxicité chez des animaux de laboratoire ont été observés à des doses élevées.

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Toluene 108-88-3		Group 3		

Légende:

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)
Groupe 3 - non classifiable quant à sa cancérogénicité pour l'homme

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Sulfentrazone (122836-35-5)				
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	Espèces	Valeur	Unités
Sulfentrazone	72 h EC50	Algues	32.8	mg/l
	48 h EC50	Crustacés	60.4	mg/l
	96 h LC50	Poissons	94	mg/l
	21 d NOEC	Poissons	5.9	mg/l
	21 d NOEC	Crustacés	0.51	mg/l

Persistence et dégradation Sulfentrazone: Persistent, Ne pas facilement hydrolyser, Ne se biodégrade pas facilement.

Bioaccumulation Sulfentrazone: La substance n'a pas de potentiel de bioconcentration.

Mobilité Sulfentrazone: Mobile, Peut atteindre les eaux souterraines.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils. Les équipements de protection individuelle appropriés, tels que décrits aux sections 7 et 8, doivent être portés lors de la manipulation des matériaux pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux. Rapportez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination. Ne pas réutiliser ou remplir ce conteneur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT Ce produit n'est pas considéré comme un produit dangereux, tel que défini par le Ministère des transports des États-Unis, 49 CFR, parties 100 à 185.

TMD Classement ci-dessous n'est applicable que lorsqu'ils sont expédiés par bateau et n'est pas applicable lorsque expédiés seulement par voie routière ou ferroviaire.

N° ID/ONU UN3082

Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a

Classe de danger 9

Groupe d'emballage III

Polluant marin Sulfentrazone.

Désignation UN3082, Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (sulfentrazone), 9, PGIII, Polluant Marine

ICAO/IATA

N° ID/ONU UN3082

Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a

Classe de danger 9

Groupe d'emballage III

Désignation UN3082, Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (sulfentrazone), 9, PGIII, Polluant Marine

IMDG/IMO

N° ID/ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A, S-F
Polluant marin	Sulfentrazone
Désignation	UN3082, Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (sulfentrazone), 9, PGIII, Polluant Marine

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Toluene - 108-88-3	108-88-3	1-5	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	Non
Risque de décompression soudaine	Non
Danger de réaction	Non

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Sodium Hydroxide 1310-73-2	1000 lb			X
Toluene 108-88-3	1000 lb	X	X	X

CERCLA

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses
Sodium Hydroxide 1310-73-2	1000 lb 454 kg	
Toluene 108-88-3	1000 lb 454 kg	

FIFRA Information

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

PRUDENCE

Provoque une irritation modérée des yeux. Nocif en cas d'inhalation, d'ingestion ou d'absorption par la peau. Ce pesticide est toxique pour les invertébrés marins / estuariens

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:

Nom chimique	Prop. 65 de la Californie
Toluene - 108-88-3	Developmental

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Propylène glycol 57-55-6	X		X
Toluene 108-88-3	X	X	X

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA (États-Unis)	LIS (Canada)	EINECS/ELINCS (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Propylène glycol 57-55-6	X	X	X	X	X	X	X	X
Oxirane, méthyl-, polymer with oxirane, monobutyl ester 9038-95-3	X	X		X	X	X	X	X
Toluene 108-88-3	X	X	X	X	X	X	X	X

Mexique - Classe Risque léger, classe 1

Nom chimique	État cancérogène	Mexique
Toluene		Mexico: TWA 50 ppm Mexico: TWA 188 mg/m ³

Nom chimique	Mexique - Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes - Rapport des émissions pour la fabrication, le traitement ou l'utilisation - Quantités seuils	Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes - Rapport des émissions - Quantités seuils
Toluene	1000 5000 kg/yr	1000 kg/yr

Déclaration SIMDUT

Ce produit a été classé en accord avec le Règlement sur les produits dangereux (HPR) et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le HPR

Classe de dangers du SIMDUT D2A - Matières très toxiques



16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	Risques pour la santé 1	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 1*	Inflammabilité 1	Danger physique 0	Protection individuelle X

**Indique un risque chronique pour la santé*

Légende des codes NFPA et HMIS Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de révision : 2019-01-25
Cause de la révision: sections de la FS mises à jour

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. **AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI.** L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Préparé par

FMC Corporation
 Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2019 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la fiche signalétique